

COMMUNIQUÉ
18 mai 2021

**ASSOUPLISSEMENT EN MAISON DE RETRAITE :
UN TEXTE ENCORE BIEN INSUFFISANT ET TROP SÉCURITAIRE**

Le ministère prévoit l'application à compter de ce mercredi d'un nouveau protocole d'assouplissement au sein des établissements pour personnes âgées.

S'il convient de rester vigilants du fait de l'existence de cas particuliers dans les régions où sévissent certains variants ou dans des établissements au sein desquels existe encore un foyer épidémique, l'avancée de la campagne de vaccination ainsi que les mesures de déconfinement à venir pour tout citoyen Français doivent permettre aux personnes âgées de voir s'appliquer un retour à la vie normale pour elles aussi.

Or ce nouveau texte est, de ce point de vue, encore largement insuffisamment ouvert aux attentes des personnes âgées, de leurs proches et des professionnels et excessivement contraignant pour tous.

L'Etat reste ainsi dans une approche très sécuritaire du secteur de l'aide aux personnes âgées, celle-là même qui a amené à des mesures disproportionnées pendant la gestion de cette crise comme, depuis plus de 20 ans, à des politiques vieillesse bien trop sanitaro-centrées.

L'AD-PA demande donc à l'Etat qu'il prévoit dans la période que les personnes âgées vivant en établissement bénéficient des mêmes mesures de déconfinement prévues pour tout autre citoyen.

Et, au-delà propose que dans le cadre de la Loi Autonomie soit adopté un « droit d'option » permettant aux structures qui le souhaitent de sortir du système « EHPAD » pour se transformer en réels domiciles, garantissant ainsi aux personnes âgées y vivant l'application du droit commun comme pour tout citoyen Français.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées